



**MOTION ADOPTÉE PAR LE CA DU CENTRE NATIONAL  
DES VARIÉTÉS LE 19 OCTOBRE A PROPOS DE LA CREATION  
D'UN CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE ...**

Voici la motion qui a été adoptée par le Conseil d'administration du Centre national des variétés (CNV), réuni le 19 octobre, à propos des conclusions de la mission ministérielle sur la « Création musicale et diversité à l'ère numérique » qui s'est prononcée pour la mise en place d'un centre national de la musique. Cette motion a été adoptée par 17 voix, 4 abstentions et 0 voix contre. Cinq n'ont pas pris part au vote (les représentants du ministère et le président).

*« Le Conseil d'administration du CNV a pris connaissance du rapport de la mission «Selles» sur la constitution d'un Centre National de la Musique (CNM). Ce futur CNM serait créé en absorbant, principalement, le CNV qui serait dissous dans ce nouvel établissement public. La lecture attentive du rapport de cette mission sur la filière musicale «Création musicale et diversité à l'ère numérique» prévoit donc la fin de l'histoire du CNV, établissement public qui a pris la place du Fonds de soutien «chanson, variété, Jazz». La vitalité reconnue de notre établissement réside d'abord dans sa gouvernance. C'est bien cet outil au service de nos professions et administré par elles, avec l'État (notamment le ministère de la culture) et les collectivités territoriales, en bonne intelligence et collaboration avec l'administration qui a permis de construire des dispositifs de soutien pertinents, en permanence analysés et rediscutés notamment au comité des programmes, dans les commissions et au CA. Ce travail mené au fil des ans aura permis de renforcer la filière du spectacle vivant musical, de la structurer et de la professionnaliser, d'inventer de nouveaux programmes d'aides sélectives. Ce qui s'est traduit par la modification du règlement intérieur et s'est concrétisé par la mise en place de 10 commissions d'attribution des aides. C'est également ce qui aura permis le travail d'organisation de la perception, le bon résultat de la taxe fiscale, l'élargissement et la préservation des périmètres de la taxe. Ce travail a amené le CNV à développer son activité de ressource, tout comme d'initier et d'organiser 3 colloques sur les formations professionnelles initiales et continues pour les métiers administratifs, techniques et artistiques. C'est encore cette vitalité, stimulée par la réflexion commune, les débats et groupes de travail qui auront menés le CNV à mettre en œuvre le seul dispositif créé pour aider les entreprises en difficulté lors de la crise financière de 2008. Rappelons qu'il n'a pas été facile d'obtenir l'aval de Bercy pour mobiliser une part de nos réserves à cette fin. De la sorte nous avons au fil des ans amélioré, avec la participation de toutes et de tous, le fonctionnement du CNV, ses prises de décisions, ses réflexions, l'adoption de son budget et la répartition des dotations à chacune de ses commissions. Certes beaucoup reste à faire mais nous y travaillons déjà. Pour cela il suffit de regarder les nombreux groupes de travail qui se réunissent actuellement et qui positionnent notre établissement tant au niveau national, qu'europpéen et international.*

*Qu'en sera-t-il demain quand toute décision (choix des programmes, choix de la répartition des sommes affectées aux différents programmes ou dispositifs...) sera concentrée entre les seules mains de l'État ? Quand toute décision d'attribution des aides sera le fait du seul Président et du Conseil d'Administration désignés par l'État? Et que dire du flou qui entoure le montant précis des recettes nouvelles affectées au CNM et à sa partie spectacle vivant (champ du CNV)? Les réponses faites dans le cadre du CNPS ne sont pas pour nous rassurer. Le rapport «Selles» prévoit déjà tout (répartition des aides, programmes, gouvernance...) sans que cela ait été débattu notamment par nos professions. Les auditions qui précéderont l'élaboration du rapport, aussi nombreuses qu'elles aient été, ne peuvent remplacer l'organisation de débats et de concertations sur le futur d'un «centre national de la musique». Et que dire de cette précipitation, alors que la mission «sur la mise en œuvre de mesures pour le financement du spectacle vivant» vient à peine de commencer ses travaux ? En l'état et pour toutes ces raisons il nous semble plus qu'aventureux d'acter la disparition du CNV sans que soit précisé le montant des recettes nouvelles affectées à la partie spectacle vivant musicale du CNM et que l'on donne tout pouvoir de décision aux seuls représentants de l'État, qui ne peuvent se substituer à la diversité que nous avons tous apportée à son développement.*

*C'est pourquoi le CA du CNV demande l'ouverture de concertations et de dialogues et l'adoption d'un budget précis sur ce projet avant toute annonce ou décision définitive concernant sa mise en place ».*

Paris, le 20/10/2011

- Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - Email : [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)